District Drôme Ardèche de Football

Commission d'Appel Réglementaire

PROCÈS-VERBAL N°14

RECEPTION

AR 1920- 08 FC DIOIS contre la décision:

refusant à son équipe première l'accession en D3, acquise sur le terrain, pour être en infraction avec le statut de l'arbitrage pour la 3ième année consécutive.